

Fondation de la faune du Québec

Politique d'événement écoresponsable



Fondation de la faune du Québec

1. CONTEXTE

La Fondation de la faune a pour mission la promotion, la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Dans le cadre de sa mission, elle organise des événements « grand public », tels que des activités de financement (soupers-bénéfice), de réseautage (développement du partenariat) ou promotionnelles. Afin de diminuer l'empreinte écologique de ces activités, elle favorise l'adoption de pratiques responsables pour leur réalisation.

2. OBJECTIFS

La Politique d'événement écoresponsable établit des principes et des actions à favoriser afin de réduire les impacts environnementaux, prendre en compte les impacts sociaux et assurer des retombées économiques locales lors de l'organisation d'événements en plus de sensibiliser les participants, employés et fournisseurs au développement durable.

3. PORTÉE

La politique s'adresse aux employés et aux fournisseurs de la Fondation qui collaborent à l'organisation d'un événement, ainsi qu'à ses participants.

4. ACTIONS

4.1 Achats

L'organisation d'un événement nécessite d'effectuer des acquisitions : produits alimentaires, papeterie, objets promotionnels, location d'espaces, cadeaux... Avant de procéder à ces acquisitions, une réflexion quant à l'importance du bien à la réalisation de l'événement est nécessaire.

Dans le cas où un achat ne peut être évité, la sélection judicieuse de ce bien contribue à la réduction des impacts sur l'environnement et au roulement de l'économie locale. Une priorité sera accordée à des produits :

- locaux ;
- biologiques et équitables ;
- possédant une certification environnementale reconnue ;
- réutilisables ;
- recyclables ;
- en quantité nécessaire ;
- limitant les impacts environnementaux liés au déplacement ;
- évitant l'utilisation de matières dangereuses ;
- peu ou pas emballés.

4.2 Alimentation et eau

Lors d'un événement, la consommation en eau peut être importante. La mise en place de mesures préventives peut éviter la surconsommation de cette ressource. Pour ce faire, le choix de fournisseurs possédant des structures d'accueil limitant le gaspillage est favorisé.

L'alimentation est un élément important à considérer lors de l'élaboration d'un événement. Des mesures sont prises afin de réduire le gaspillage et la quantité de déchets générée et de favoriser une alimentation de proximité.

Les éléments suivants seront considérés :

- prévoir les quantités de nourriture selon le nombre de participants ;
- privilégier les aliments biologiques et locaux ;
- s'informer sur les restrictions alimentaires (végétarisme, allergies) ;
- favoriser des fournisseurs utilisant des équipements à faible consommation d'eau.

4.3 Transport et énergie

La tenue d'un événement consomme de l'énergie et occasionne des déplacements qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La quantité d'énergie consommée varie selon l'envergure et les installations de l'établissement sélectionné (éclairage, système de chauffage et de climatisation). Elle varie aussi selon la distance à parcourir par les participants pour se rendre à l'événement.

Afin de limiter l'impact des déplacements et de diminuer la consommation d'énergie, les critères suivants sont considérés :

- accessibilité à l'événement par transport en commun (autobus, métro, train) ;
- emplacement près de la clientèle ciblée ;
- lorsque possible, favoriser les activités extérieures qui requièrent peu l'utilisation d'électricité, de chauffage ou de climatisation ;
- favoriser des fournisseurs de lieux de rencontre possédant une certification environnementale ;
- viser certains objectifs de performance environnementale (ex. : événement carboneutre).

4.4 Gestion des matières résiduelles

L'organisation d'un événement peut générer une importante quantité de matières résiduelles.

La Fondation privilégie des installations qui favorisent une bonne gestion de ces matières selon les 4RV-E permettant ainsi une réduction des impacts négatifs sur l'environnement à savoir :

- réduire au minimum la production de déchets ;
- utiliser des produits peu ou pas emballés ;
- utiliser des nappes et des serviettes en tissu ainsi que de la vaisselle réutilisable ;
- permettre le tri des matières résiduelles sur place (papier, verre, plastique, compostage) ;
- viser certains objectifs de performance environnementale (événement zéro déchet).

4.5 Communications et sensibilisation

Les activités de communications entourant la réalisation d'un événement public constituent une part importante des efforts liés à l'organisation de cet événement. Des efforts particuliers peuvent être réalisés afin de limiter les impacts négatifs de celles-ci et de profiter des activités réalisées afin de sensibiliser les participants aux pratiques **écoresponsables** mises de l'avant. Cette sensibilisation favorisera l'intégration de ces pratiques dans leur quotidien.

Les éléments suivants seront priorisés :

- sensibiliser les participants aux différentes actions **écoresponsables** mises en place pendant l'événement ;
- mettre à contribution les participants dans la réalisation des objectifs de **développement durable** de l'activité ;
- favoriser la transmission électronique de l'information ;
- réduire l'utilisation du papier ;
- favoriser l'utilisation du papier recyclé (100 % fibres postconsommation) ;
- favoriser l'utilisation d'encre végétale ;
- favoriser les impressions recto verso.

5. SUIVI ET PROCESSUS D'AMÉLIORATION

Une grille comprenant les différents critères de la politique sera utilisée lors de l'organisation d'un événement afin de faciliter l'application et le suivi de la politique. Les pistes d'amélioration seront prises en compte afin d'améliorer la politique au cours des années.

Entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur au mois de novembre 2010.

Elle est inspirée du travail réalisé bénévolement par Christine Badra, Nicolas Boisselle, Alex Martin, Héloïse Régnier-Pelletier dans le cadre de leur Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, avril 2010.

DÉFINITIONS

4RV-E : Gestion des matières résiduelles par une approche par priorité des actions suivantes : repenser, réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer.

Développement durable : Selon le rapport de Brundtland, il s'agit d'un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable englobe trois sphères : environnementale, économique et sociale.

Écoresponsable : Qui répond au concept du développement durable. En comparaison d'une approche responsable, une approche écoresponsable met davantage de poids sur la sphère environnementale du développement durable.

Empreinte écologique : Surface de terre et d'eau nécessaire à une personne physique ou morale pour subvenir à ses besoins. Elle se calcule en hectare.

Équitable : Le commerce équitable est une volonté de soutenir de meilleures conditions de travail et des salaires décents pour les travailleurs des pays en voie de développement.

Matière dangereuse : Toute matière qui présente des dangers pour la santé ou l'environnement à cause de sa nature explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable.

Mise en valeur : Prolonger la durée de vie d'un matériel, en favorisant le réemploi, la récupération, le recyclage, la réutilisation et la valorisation en suivant cet ordre de priorité.